

**SAINT
QUENTIN
EN YVELINES**

Terre d'innovations

guide
LOGEMENT
JEUNES





sommaire

LES INFORMATIONS PRATIQUES

1. Connaître les aides au logement
2. Connaître les droits et obligations liés au logement
3. Les structures d'accueil et d'informations

L'OFFRE SUR SQY

4. Le dispositif chambre chez l'habitant
5. Les résidences universitaires CROUS
6. Les autres résidences étudiantes sur SQY
7. Les structures à destination des jeunes actifs
8. Les résidences sociales
9. Les résidences jeunes à proximité de SQY

avant PROPOS

« À Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY), l'offre de logements pour les jeunes, qu'ils soient en formation, stagiaires ou étudiants, ne cesse de s'accroître. Résidences pour étudiants et jeunes actifs, chambres chez l'habitant... les formes d'hébergement sont multiples et variées. Avec plus de 17 000 étudiants à SQY, le logement des jeunes est une priorité forte et affichée pour l'agglomération.

L'offre sur le territoire s'élève aujourd'hui à plus de 2000 places en résidences étudiantes à laquelle s'ajoute le dispositif « chambre chez l'habitant » via le site dédié : www.sqy.lokaviz.fr. Afin d'informer, conseiller, orienter et accompagner les jeunes et leur famille dans leur recherche de logement, SQY met à disposition ce mode d'emploi.

Aides au logement, réglementation, adresses utiles, toutes les informations nécessaires sont présentées ici. Ce guide a pour vocation de répondre à toutes vos questions et vous accompagner dans vos recherches de logements. »

infos PRATIQUES



1.

Connaître les aides au logement

Diverses aides au logements existent et permettent de réduire la redevance ou d'apporter un soutien financier. A ce titre, il est important de se rapprocher des organismes pour en connaître le détail.

Visale

POUR QUOI ? Elle couvre les loyers et charges impayés de la résidence principale du locataire, et le dispense d'apporter toute autre caution à son bailleur.

POUR QUI ? Visale est une caution accordée par Action Logement à l'étudiant ou en alternance de 18 à 30 ans (ou plus sous conditions) qui veut louer un logement.

Pour accéder au service en ligne :

<https://www.visale.fr/visale-pour-les-locataires>



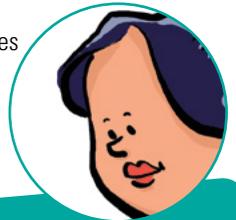
BON À SAVOIR

- En cas d'impayés, Action Logement verse les sommes dues au bailleur, avant remboursement par le locataire (possibilité d'échéancier selon la situation financière).
- À partir du 31^{ème} anniversaire, éligibilité des salariés du secteur privé ou agricole (ou titulaire d'une promesse d'embauche), si la demande de Visale intervient :
Jusqu'à 6 mois après ma prise de fonction (hors CDI confirmé) ou après mutation
- Concerne tout public éligible au bail mobilité. L'adhésion au dispositif doit avoir lieu avant la signature du bail.

Dépôt de garantie

POUR QUOI ? Une somme d'argent versée au propriétaire ou à une agence immobilière lors de la signature du bail.

Elle est destinée à couvrir les éventuels manquements du locataire lors de son départ (loyers impayés, absence de réparations...).



BON À SAVOIR

- Montant > 1 mois de loyer hors charges (2 mois pour une location meublée) et ne peut être réévalué en cours de bail.
- Restitution de la garantie 1 mois après l'état des lieux de sortie et la remise des clefs (2 mois après, si des dégradations ont été constatées, leur coût étant déduit du dépôt de garantie).
- Pour récupérer votre dépôt de garantie, pensez à donner votre nouvelle adresse au propriétaire !



FOCUS

L'AVANCE LOCA-PASS :

Le coup de pouce d'Action Logement pour le dépôt de garantie l'**avance Loca-Pass** :

POUR QUOI ? Mise en place par Action logement, elle finance le dépôt de garantie (à tort appelée « caution ») demandé par le propriétaire à l'entrée dans le logement.

COMMENT ? Sous forme d'une avance gratuite d'un montant de 1 200 € maximum.

Le prêt est à rembourser sans intérêt d'emprunt sur une durée > 25 mois ou sur la durée du bail (minimum 20 €/mois), sans frais de dossier.

POUR QUI ? Peuvent en bénéficier :

- les salariés du secteur privé non agricole
- les jeunes de moins de 30 ans dans les situations suivantes :

- en formation professionnelle,
- en recherche d'emploi,
- en situation d'emploi (sauf fonctionnaires titulaires),
- les étudiants boursiers,
- les étudiants salariés, ou justifiant d'une convention de stage d'au moins 3 mois en cours au moment de la demande.

www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass

MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Vous devez déménager pour suivre une formation en alternance ? Vous êtes muté(e) dans une autre ville ? Des aides existent pour vous aider à vous installer :

Mobili-jeunes

(réduction du loyer)

C'EST QUOI ? Cette aide prend en charge une partie du loyer pendant la durée de la formation en alternance (de 10 à 100 € par mois)

POUR QUI ? Jeunes de moins de 30 ans en formation en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), au sein d'une entreprise du secteur privé non agricole

Pour accéder au service en ligne :

www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune



BON À SAVOIR

- Demande à faire dans les 3 mois avant l'entrée en formation et jusqu'à 6 mois après le démarrage

Mobili-pass

(aide aux frais de déménagement)

C'EST QUOI ? Aide pour les frais liés à l'accès à une location

POUR QUI ? Salariés d'une entreprise du secteur privé (< 10 salariés) en mobilité professionnelle subie ou choisie (embauche, mutation, déménagement de l'entreprise, formation dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi, etc.).

POUR QUOI ?

Vous pouvez bénéficier :

- soit d'une subvention pour financer un projet professionnel, vous accompagner dans votre recherche de logement, vos démarches administratives et votre installation dans le logement
- soit d'un prêt à taux réduit pour les doubles charges de logements (loyers et charges locatives ou redevances en foyer, résidence sociale, frais d'hôtel, notaire, indemnités de prêts, prêts relais, frais d'agence, frais de contrats...).

www.actionlogement.fr/financement-mobilite



BON À SAVOIR

- Action Logement finance également le prêt de l'AIDE MOBILI-PASS, qui permet de financer certains des frais annexes liés à ma mobilité professionnelle

AIDES PERSONNALISÉES AU LOGEMENT

(A.P.L. – A.L.S. – A.L.F.) :

Ces allocations sont des aides financières de la CAF destinées à réduire le montant du loyer. Elles sont calculées sur la base des ressources des 12 derniers mois glissants et non plus sur les revenus N-2.

Pour réaliser une simulation :

www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-simulation

0810 25 78 10 (service : 0.06 €/mn + prix appel)



BON À SAVOIR

- la CAF verse mensuellement l'allocation au bailleur qui la déduit de la somme globale versée par le locataire.

CAF DES YVELINES

Points d'accueil de votre CAF sur SQY

Secteur d'action sociale

6 avenue Hector Berlioz

78190 Trappes

Uniquement sur rendez-vous au 01 30 13 13 30

2.

Connaître les droits et obligations liés au logement

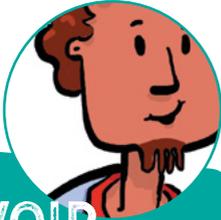
Les obligations du locataire

• ASSURANCE OBLIGATOIRE (INCENDIE ET EXPLOSION, DÉGÂTS DES EAUX, RESPONSABILITÉ CIVILE ET VOL)

Si vous ne souscrivez pas une assurance multirisque habitation, renouvelée chaque année, le propriétaire peut résilier votre bail ou prendre une assurance et vous la facturer.

• PRENDRE EN CHARGE L'ENTRETIEN COURANT ET RÉPONDRE DES DÉGRADATIONS (sauf en cas de force majeure, faute du propriétaire)

• NE PAS TRANSFORMER LES LOCAUX ET ÉQUIPEMENT SAUF ACCORD ÉCRIT DU PROPRIÉTAIRE



BON À SAVOIR SUR LA DURÉE DU BAIL

- Logement vide : durée minimale de 3 ans quand le propriétaire est un particulier.
- Logement meublé : durée de 1 an, ou 9 mois lorsque le logement est loué à un étudiant ou à un apprenti

Les obligations du bailleur

- Délivrer gratuitement les quittances ou reçus des sommes acquittées par le locataire
- Remettre un logement en bon état d'usage

- Effectuer toutes les réparations avant la mise à disposition des lieux
- Se porter garant de tous les vices ou défauts, et faire respecter les usages (bonnes mœurs, entretien des parties communes...).
- Respecter la vie privée du locataire

Préavis/congés :

COMMENT ? Par lettre recommandée avec accusé de réception, acte d'huissier ou remise en main propre contre récépissé ou émargement

QUAND ? 3 mois, ou 1 mois avant si vous quittez une location meublée ou (Loi du 6 juillet 1989 sur les rapports locatifs) :

- mutation professionnelle
- perte d'emploi
- obtention d'un premier emploi (CDD ou CDI)
- bénéficiaire du RSA ou de l'AAH
- attribution d'un logement social
- raison de santé justifiant un changement de domicile
- logement en zone tendue (territoire SQY).



BON À SAVOIR

L'association ADIL 78 vous renseigne gratuitement sur tous les aspects du contrat de location
Contact ci-joint : 01 39 50 84 72 (voir les permanences locales rubrique « structures d'accueil et d'informations »)



Les structures d'accueil et d'informations sur SQY

Les structures informations jeunesse :

POUR QUOI ? Structures s'adressant aux jeunes pour répondre à leurs demandes et les accompagner vers l'autonomie.

OÙ ? Renseignement auprès des mairies

Mission locale SQYWAY 16-25 ans

POUR QUOI ? Accompagnement personnalisé dans les démarches d'insertion professionnelle et sociales

- site **Élancourt** Mail de la Carmagnole
78990 Élancourt 01 30 69 00 44
- site **Guyancourt** Rue Jacques Duclos
78280 Guyancourt 01 30 57 54 14
- site **Trappes** 4 rue Paul Langevin
78190 Trappes 01 30 66 75 00
- site **Plaisir** 1416 boulevard Léon Blum
78370 Plaisir 01 30 79 66 30

CLLAJ SQY

(Comité Local pour le logement autonome des jeunes SQY)

POUR QUOI ? information sur la recherche de logement (public 18-30 ans)
accueil, information, orientation et recherche sur le logement
25, avenue Paul Vaillant-Couturier - 78190 Trappes
01 30 16 27 80 / <http://www.cllajsqy.org/>

Service logement université UVSQ-PARIS-SACLAY

POUR QUOI ? Informations gratuites sur toutes les questions liées au logement de l'étudiant
Maison de l'étudiant - bureau 104
1, allée de l'astronomie - Guyancourt 01 39 25 56 29
logement.devu@uvsq.fr

ADIL 78

(Association Départementale d'Information sur le Logement des Yvelines)

POUR QUOI ? Informations gratuites sur toutes les questions liées au logement
Siège : 4, rue Saint-Nicolas 78000 Versailles
01 39 50 84 72 <https://www.adil78.org/>

permanence Trappes

3, place de la Mairie 01 30 16 03 20 (sur RDV)

permanence Montigny-le-Bretonneux

Mairie principale 01 39 30 31 32

permanence Plaisir

Maison des familles Flora Tristan 01 39 50 84 72 (sur RDV)

permanence Voisins-le-Bretonneux

37, avenue du Plan de l'Eglise 01 39 50 84 72 (sur RDV)



De la recherche à l'installation dans un logement



Vous avez un logement/résidence en vue

- Dépôt du dossier de candidature, soit auprès :
 - Du bailleur privé
 - Du gestionnaire de résidence (sur site internet)
 - De SQY si rapprochement domicile/lieu d'enseignement (sur le territoire SQY)
- Simulation aide au logement (site CAF)

Vous avez obtenu un logement

- Dossier d'aide au logement CAF
- En l'absence de garant : remplir un formulaire VISALE (dépôt de garantie/visale)

Vous allez entrer dans le logement

- Procéder au contrat de location et état des lieux
- Remettre une assurance habitation au bailleur
- Ouvrir si nécessaire les compteurs d'eau, électricité, gaz

Offres de logements jeunes

RÉSIDENCES ÉTUDIANTES

Résidence CROUS

- 1 René Cassin | 161 logements
- 2 Vauban | 115 logements
- 3 Jean-Baptiste Lamarck | 110 logements

Résidence

- 4 Victoire Daubié | 179 logements
- 5 Blaise Pascal | 152 logements
- 6 Le Galibier | 300 logements
- 7 chercheurs Daniel Morelon | 154 logements
- 8 La Cybèle | 133 logements
- 9 André Dunoyer de Segonzac | 147 logements
- 10 Les ESTUDINES | 190 logements
- 11 Les académies d'Élancourt | 150 logements
- 12 Le Jardin des Sciences | 121 logements
- 13 Adèle et André Lambert | 183 logements
- 14 René Cassin | 162 logements

RÉSIDENCES JEUNES ACTIFS

- 15 Relais jeunes des Prés | 66 logements
- 16 La Colline | 100 logements
- 17 jeunes Jacques Brel | 52 logements
- 18 Résidence du Vélodrome | 183 logements
- 19 ADEF | 56 logements
- 20 La Cybèle | 112 logements
- 21 Foyer de jeunes travailleurs des 7 Mares | 97 logements

Social | 315 à 500 €/mois
CROUS

Privé | 500 à 885 €/mois



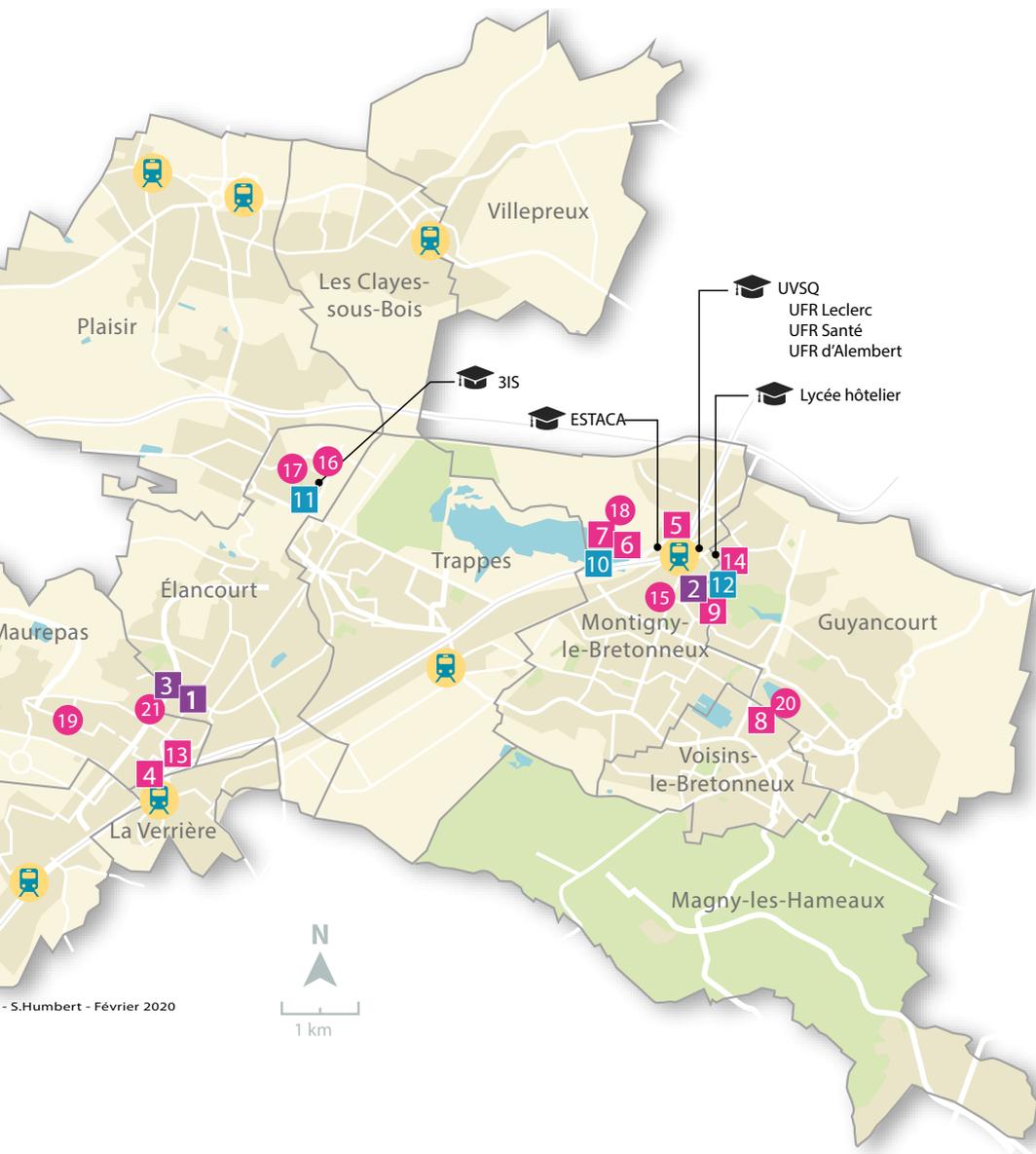
Université
École



Gare

Cartographie © SQY

L'offre sur SQY



- S.Humbert - Février 2020

l'offre SUR SQY

Saint-Quentin-en-Yvelines



4

Le dispositif « chambre chez l'habitant »

Il n'est pas facile de trouver un logement en région parisienne lorsqu'on est étudiant notamment à proximité des pôles d'enseignement.

À côté de l'offre classique en résidences jeunes, le dispositif « chambre chez l'habitant » vous permet de bénéficier d'un logement chez un particulier dans un cadre sécurisé. Les modalités d'occupation sont à définir avec ce dernier.

Portail de mise en relation entre étudiant et bailleur privé

Vous pouvez consulter gratuitement des offres de propriétaires sur SQY ou dans les environs, et obtenir les coordonnées avec votre compte étudiant (ou si besoin contacter SQY 01 39 44 80 54).

L'étudiant a, à sa charge, de contacter le propriétaire, de visiter le logement et de signer le bail.

www.sqy.lokaviz.fr



BON À SAVOIR

L'association ADIL peut vous informer gratuitement sur les démarches à effectuer.
Contact : 01 39 50 84 72

La cohabitation intergénérationnelle

Vous aimez échanger, converser ?

L'association ensemble2générations vous assure une solution adaptée à votre situation :

- Versement d'un loyer plein sans contrepartie de services ou de présence.
- Participation aux charges du domicile et accomplissement de services (selon les besoins du séniors).
- Gratuité du logement en contrepartie d'une présence rassurante le soir à l'heure du dîner et les nuits

Un droit d'adhésion est requis pour la mise en relation et l'accompagnement individualisé.

Contact : Adélaïde Vannier

Tél : 06 15 09 26 97

Mail : a.vannier@ensemble2generations.fr

www.ensemble2generations.fr

Le screenshot montre l'interface du 'Portail du Logement Étudiant' de l'association Ensemble2générations. Le site est accessible en français et anglais. On y trouve des sections pour les étudiants et les propriétaires. Les étudiants peuvent consulter gratuitement des annonces de logements privés ou en résidences universitaires, accéder à un ensemble de services, et déposer une annonce. Les propriétaires peuvent proposer gratuitement un logement. Le site propose également des services de messagerie et des cartes de France pour sélectionner une commune. Le logo de Lokaviz est visible en haut à droite.



Les résidences universitaires CROUS

CROUS DE VERSAILLES

145 bis boulevard de la Reine 78 000 Versailles / Tél : 01 40 51 62 00

Accueil des étudiants : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 13h/ Mercredi de 8h30 à 16h

www.crous-versailles.fr

Les modalités d'accès :

- Faire une demande d'un dossier social étudiant (DSE) : Connectez-vous sur messervices.etudiant.gouv.fr et saisissez votre demande en ligne **du 15 janvier au 15 mai de l'année en cours** et accéder à la demande de bourses et/ou logement*.
- Après saisie du DSE, un mail de confirmation vous est envoyé.
- Compléter votre DSE avec les pièces justificatives par voie postale, à l'adresse unique suivante :
Centre de numérisation du Crous de Versailles
TSA 84025 - 59901 Lille Cedex 9
- **Réceptionner** par e-mail une réponse de principe indiquant votre échelon de bourse ou un rejet.
- **Confirmation de l'attribution de la bourse**
Elle est confirmée lorsque vous avez procédé à votre inscription administrative et pédagogique dans votre futur établissement. Le Crous vous envoie alors une « notification définitive » d'obtention de bourse.

L'OFFRE SUR LE TERRITOIRE DE SQY :

Résidence Jean-Baptiste Lamarck

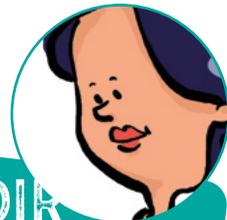
1, rue du Théâtre 78990 Élancourt
Tél. : 01 80 73 04 00 (plateforme de 9h à 17h)
residence.lamarck@crous-versailles.fr

Résidence Vauban

1, boulevard d'Alembert 78280 Guyancourt
Tél. : 01 80 73 04 00 (plateforme de 9h à 17h)
residence.vauban@crous-versailles.fr

Résidence René Cassin

4, place Pierre-Mendes France 78990 Élancourt
Tél. : 01 80 73 04 00 (plateforme de 9h à 17h)
residence.rene-cassin@crous-versailles.fr



BON À SAVOIR

SQY dispose de logements dans les résidences Vauban et René Cassin.

Si vous êtes intéressé, adressez votre demande à : etudiant@sqy.fr

Vous devez obligatoirement procéder à la demande du D.S.E. (voir le détail ci-dessus).

* Les demandes déposées après cette date seront traitées ultérieurement, au fil de l'eau.



Résidences	Type de logements	Nbre de logement	Public accueilli	Loyer mensuel (charges comprises, sauf tél.)	
VAUBAN Guyancourt	Studios 19 à 20 m ²	94	Étudiant dans le supérieur	408-415 €	
	Logements en colocation 35 m ² 2 chambres	17		294 €/ chambre	
	F2 30 à 33 m ² (couples avec accord)	4		520 €	
TOTAL		115			
Jean-Baptiste LAMARCK Élancourt	Studettes 11,5 à 16,5 m ²	95			310-378 €
	Studios (18-21,50 m ²)	13			399-447 €
	Studios adaptés au handicap (25,5-30,50 m ²)	2			502-537 €
TOTAL		110			
René CASSIN Élancourt	Studios T1 (15-18 m ²)	73			322 à 345 €
	Studios T1 (20.2 m ²)	65			374 €
	Studios adaptés au handicap 20 à 25 m ²	23			381-429 €
TOTAL		161			



Les autres résidences étudiantes sur SQY

Les résidences proposées par SQY

SQY est réservataire de logements au sein de certaines résidences, et se charge de transmettre des candidatures auprès des gestionnaires. Les critères de priorité sont notamment le rapprochement lieu domicile/enseignement-entreprise, l'ancienneté dans la demande et les situations de handicap.

Vous êtes **étudiants, stagiaires** sur le territoire de **Saint-Quentin-en-Yvelines**, vous pouvez adresser votre demande de logement par mail à : etudiant@sqy.fr

Pour de plus amples renseignements, contacter la Direction de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine de SQY au 01 39 44 80 42 (8h30/12h00-13h00/16h30).



BON À SAVOIR

- Pour multiplier vos chances d'accéder à un logement, n'hésitez pas également à vous inscrire sur les sites des gestionnaires de résidences
- SQY dispose de logements dans les résidences suivantes :

Résidence Blaise Pascal

3-7, place Wicklow
78180 Montigny-le-Bretonneux
Tél. : 01 76 78 59 10
www.studefi.fr

Résidence La Cybèle

26, rue Surcouf
78960 Montigny-le-Bretonneux
Tél. : 01 61 38 10 65
www.arpej.fr

Résidence Victoire Daubié

3, rue Panicale
78320 La Verrière
Tél. : 01 81 80 00 00
www.studefi.fr

Résidence André Dunoyer de Segonzac

Boulevard d'Alembert
78180 Guyancourt
Tél. : 01 34 98 30 20
www.arpej.fr

Résidence Le Galibier

4, rue des Tritons
78180 Montigny-le-Bretonneux
Tél. : 01 76 78 56 90
www.studefi.fr

Résidence René Cassin

3-5, rue Jacques-Duclos
78280 Guyancourt
Tél. : 01 30 50 12 22 (résidence)

Résidence Daniel Morelon

7, rue des Louvières
78180 Montigny-le-Bretonneux
Tél. : 01 39 48 95 48
www.espacil.com

Résidences	Typologie	Nbre de logt	Public accueilli	Loyer mensuel (charges comprises, sauf tél.)
Blaise Pascal Montigny-Le-Bretonneux	Studios 18 à 24 m ²	133	Étudiants - stagiaires Couples sans enfants 18-30 ans	400 à 455, 24 €
	Studios 30 à 36,5 m ²	19		500 à 627 €
TOTAL		152		
Daniel Morelon Montigny-Le-Bretonneux	T1, T1bis et T2 19 à 50 m ²	154	Chercheurs, enseignants et doctorants	396 à 864 €
TOTAL		154		
Le Galibier Montigny-Le-Bretonneux	Studios 18 à 26 m ²	300	Étudiants - stagiaires 18 à 30 ans	360 à 480 €
TOTAL		300		
René Cassin Guyancourt	Studios 21-22 m ²	112	Étudiants - Stagiaires Couples sans enfants 18-30 ans	327 à 420 €* *
	Duplex 31 à 33 m ² (pour couples)	30		451 à 530 €* *
	Appartement partagé (4 ch. individuelles de 14 m ² par logement)	20		251 à 315 €* *
TOTAL		162		
La Cybèle Voisins-Le-Bretonneux	Studios 18 m ²	119	Étudiants, stagiaires Couples sans enfants 18-28 ans (Frais de réservation 50 €)	409.24 €
	Studios (colocation) T1bis 20 m ²	4		389.85 €
	Studios T2 36 m ² (couple)	10		508.53 €
TOTAL		133		
Victoire Daubié La Verrière	Studios T1 19 à 26 m ²	179	Étudiants - stagiaires 18-30 ans	306 à 542 €* *
TOTAL		179		
André Dunoyer de Segonzac Guyancourt	Studios T1 18 à 21 m ²	147	Étudiants, stagiaires 18-30 ans	395 et 455 €
TOTAL		147		

* EDF non compris





Les structures à destination des jeunes actifs

La durée de séjour et l'âge sont des critères pris en compte pour accéder à ce type de structure.

Les résidences jeunes proposées par SQY

Vous êtes **jeunes actifs, stagiaires** ou en **contrat d'apprentissage** sur le **territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines**, vous pouvez bénéficier d'un logement auprès de SQY en adressant votre demande de logement par mail à : jeuneactif@sqy.fr

Pour de plus amples renseignements, contacter la Direction Habitat et Rénovation Urbaine de SQY au 01 39 44 80 42 (8h30/12h00-13h00/16h30).

SQY est réservataire de logements dans les résidences suivantes :

Résidence Aljt du Vélodrome

2, rue des Tritons 78180 Montigny-le-Bretonneux

Tél. : 01 30 52 59 41

www.aljt.com

Résidence La Cybèle

28, rue Surcouf 78960 Voisins-le-Bretonneux

voisins@arpej.fr

www.arpej.fr

Résidence La Colline

6, rue Normandie Niemen 78990 Élancourt

Tél. : 01 86 06 99 00

www.adoma.cdc-habitat.fr

Résidences	Typologie	Nbre de logt	Public accueilli	Loyer mensuel (charges comprises, sauf tél.)
La Cybèle Voisins-Le-Bretonneux	Studios T1 au T1 bis	112	jeunes actifs isolés ou couples: salariés apprentis, stagiaires	375 à 549 €
TOTAL	112			
Résidence du Vélodrome Montigny-Le-Bretonneux	Studios 18 m ²	112	salariés, stagiaires 18-25 ans Frais de réservation : 30 €	419 €
	Studios - de 25 m ²	63		518,50 €
	Studios + de 25 m ²	8		542,50 €
TOTAL	183			
Résidence La Colline Élancourt	Studios 16 à 18 m ²	94	jeunes actifs salariés, apprentis, stagiaires	415 €
	Studios 23 à 25 m ²	6		486 €
TOTAL		100		

Les autres structures pour jeunes sur le territoire

(non proposées par SQY)

Relais Jeunes des Prés

14, allée de l'ivraie 78180 Montigny-le-Bretonneux
Tél. : 01 30 43 06 60

www.fjt.rjp-sqy.org

hij@rjp-sqy.org

Foyer de Jeunes Travailleurs des 7 Mares

1, rue des Tritons 78990 Élancourt
Tél. : 01 30 13 01 30/06 02 19 16 19

www.fjt7mares.fr

contact@fjt7mares.org

candidatures@fjt7mares.org

Adef

27, rue Claude Bernard 78310 Maurepas
Tél. : 01 30 49 08 82

www.edef-logement.fr

Résidence Jeunes Jacques Brel

21, rue de Bruxelles 78990 Élancourt
Tél. : 01 30 68 82 08

* EDF non compris

Total	Typologie	Nbre de logt	Public accueilli	frais de dossier	loyer mensuel (charges comprises, sauf téléphone)
Relais Jeunes des Prés Montigny-le-Bretonneux	Chambres individuelles	57	loyer mensuel (charges comprises, sauf téléphone)	35 €	409 €
	Studios pour couples	4		65 €	627 €
	Studios	5			
TOTAL		66			
Foyer des Jeunes Travailleurs des 7 Mares Élancourt	Chambres individuelles en appartements partagés	69	salariés, apprentis, stagiaire, couples, familles monoparentales de 18 à 25 ans	40 €	406 €
	studios couples individuels	28			394 €
TOTAL		97			
Jeunes Jacques Brel Élancourt	Studios 23 m ²	21	Étudiants formation alternée 18-25 ans		380 € *
	T1 bis 32 m ²	22			465 €
	T2 50 m ²	9			492 €
TOTAL		52			
Adef Maurepas	Studios 14 à 32 m ²	56	public 18-30 ans		355 - 620 €
TOTAL		56			



Les résidences sociales

Les résidences sociales offrent une solution de logement temporaire à des ménages (à partir de 18 ans) ayant des revenus limités ou des difficultés d'accès au logement ordinaire - ouverture de droits APL

Modalités :

Vous devez vous inscrire sur les sites des gestionnaires, qui vous accompagnent dans la constitution de votre dossier administratif.

Les résidences sociales proposées par SQY

SQY est réservataire également de logements dans certaines résidences sociales accueillant un public mixte. Sous réserve de disponibilité, l'agglomération peut donc proposer des logements à des ménages avec des ressources modestes (jeunes, en activité, familles mono-parentales.).

Pour en bénéficier, adresser votre demande à

jeuneactif@sqy.fr

Pour de plus amples renseignements, contacter la Direction habitat et rénovation urbaine de SQY au 01 39 44 80 42 (8h30/12h00-13h00/16h30).

Résidence Les Prés

42, rue Einstein 78990 Élanecourt

Tél. : 01 30 50 29 13

Résidence La Minière

47, route de Dampierre 78280 Guyancourt

Tél. : 01 30 43 49 26

Résidence Les Alizés

5, rue Jean-Zay 78190 Trappes

Tél. : 01 30 50 02 99

Résidence Bobby Sands

10, rue Bobby-Sands 78190 Trappes

Tél. : 01 81 88 13 01

www.adoma.cdc-habitat.fr

Résidence La Haise Plaisir

46, rue de La Haise 78370 Plaisir

Tél. : 01 30 55 26 39

Résidence de Coignières

31, rue de Montfort L'amaury 78310 Coignières

Tél. : 01 30 50 03 19

www.edef-logement.fr

Les autres résidences sociales présentes sur le territoire

(non proposées par SQY)

L'inscription est à réaliser directement sur le site internet ADOMA :

www.adoma.cdc-habitat.fr

Résidence Les Bleuets

8-9-11, allée de l'Ivraie 78180 Montigny-le-Bretonneux

Tél. : 01 30 44 08 69

Résidence Les Coquelicots

8 Bis, allée de l'Ivraie 78180 Montigny-le-Bretonneux

Tél. : 01 30 44 08 69

Résidence Plaisir Impasse Forest

11, impasse Forest 78370 Plaisir

Tél. : 01 30 54 25 16

Résidence Les Noés

2, avenue des Noés 78320 La Verrière

Tél. : 01 30 13 03 61



Les résidences jeunes à proximité de SQY

Résidence Les Portes du Canal

1, rue Jacques-Tati 78390 Bois d'Arcy

Tél. : 08 25 38 38 00

www.service-logement.fr

Univercity Henri Langlois

13, rue Jacques-Tati 78390 Bois d'Arcy

Étudiants, stagiaires, jeunes actifs et premier emploi

Tél. : 0820 098 095

www.univercity.fr

Boisdarcy@Arpej.fr

Résidence ALJT Henri Langlois

11, rue Jacques-Tati 78390 Bois d'Arcy

Étudiants salariés (18/28 ans)

salariés, apprentis, formation professionnelle

www.aljt.com

Dg Campus / Résidence étudiants

17, rue de L'aérostation-Maritime

78210 Saint-Cyr-l'École

Tél. : 01 30 45 38 13

www.dgcampus.saintcyr.com

Résidence Bois Robert

3, rue Francisco Ferrer 78210 Saint-Cyr-l'École

Tél. : 01.30.45.01.67

www.adoma.cdc-habitat.fr

Résidence L'orangerie

7, rue de l'Indépendance Américaine
78000 Versailles

Tél : 01 46 30 73 05

c.servant@hlm-lrp.fr



Résidence La Perouse

7, rue Richaud 78000 Versailles

Tél : 01.39.66.92.41

accueil.versailles@agefo.fr

Résidence La Fresque

10, rue Edmé Bouchardon 78000 Versailles

Tél : 01 80 73 04 00

residence.la-fresque@crous-versailles.fr

Résidence Jacqueline de Romilly

52 bis, avenue de Villeneuve l'Étang

78000 Versailles

Tél : 01 80 73 04 00

residence.jacqueline-de-romilly@crous-versailles.fr

Résidence Pierre Raynaud

14, rue Antoinette 78120 Rambouillet

Tél : 01.34.57.21.30 (Semir)

Campus

42, rue Patenôte 78120 Rambouillet

Tél : 01.34.57.21.30 (Semir)



Direction de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine
de Saint-Quentin-en-Yvelines

